



## **Les accidents de la route ne s'arrêtent pas en ville : respectons toujours les limitations de vitesse**

**Semaine de la sécurité routière du 16 au 23 octobre 2006  
Campagne de communication sur le respect de la limitation  
de vitesse à 50 km/h en agglomération**

**Dossier de presse**

mercredi 11 octobre 2006

---

## Sommaire

---

### **I – Semaine de la Sécurité routière 2006 : « Les accidents de la route ne s'arrêtent pas en ville »**

1. En 2005, une personne sur trois tuées et deux personnes sur trois blessées dans un accident de la route circulaient en agglomération ..... P. 3
2. Le partage de la rue par les usagers, un enjeu de sécurité routière ..... P. 4
3. La Semaine de la Sécurité routière : des milliers d'initiatives pour combattre l'insécurité routière ..... P. 5

### **II – Limitation de vitesse à 50 km/h en agglomération : une nouvelle campagne de communication réaliste et pédagogique**

1. Faire face aux situations de danger en agglomération en respectant la limitation de vitesse à 50 km/h ..... P. 7
2. Pourquoi la limitation de vitesse à 50 km/h est-elle la vitesse maximale adaptée ? ..... P. 8

#### **FICHES**

1. Les élus au cœur de la sensibilisation aux risques routiers en agglomération ..... P. 10
2. Une sélection d'initiatives locales dans le cadre de la Semaine de la Sécurité routière du 16 au 23 octobre 2006..... P. 11
3. Les partenaires de la Semaine de la Sécurité routière ..... P. 17
4. Les supports de la campagne de la sécurité routière sur le respect des limitations de vitesse en agglomération ..... P. 24

#### **ANNEXES**

Affiche de la Semaine de la Sécurité routière 2006  
Affiche de la campagne de limitation de vitesse à 50 km/h  
Dépliant « *Le partage de la rue* »  
Livret « *Les grandes données de l'accidentologie 2005* » (Observatoire national interministériel de la sécurité routière / ONISR)

**Semaine de la Sécurité routière en agglomération :**  
**« Les accidents de la route ne s'arrêtent pas en ville »**

---

*La Sécurité routière organise la septième édition de la Semaine de la Sécurité routière du 16 au 23 octobre 2006. Créée en 2000, cette manifestation nationale est aujourd'hui devenue un rendez-vous important de sensibilisation de tous au risque routier. À cette occasion, l'ensemble du réseau sécurité routière qui œuvre au quotidien sur le terrain se mobilise (services de l'Etat, collectivités locales, associations, entreprises, corps enseignant ou encore corps médical) et organise des centaines de manifestations partout en France.*

**1. En 2005, une personne sur trois tuées et deux personnes sur trois blessées dans un accident de la route circulaient en agglomération**

En 2005, la baisse du nombre de personnes tuées a surtout profité aux routes de rase campagne. À l'inverse, une augmentation sensible du nombre d'accidents en zone urbaine a été observée (hausse de 7,3 % du nombre de personnes tuées par rapport à 2004). Cette augmentation concerne plus particulièrement les usagers vulnérables (piétons : + 8,0 % ; cyclomotoristes : + 3,8 %). **En 2005, ce sont ainsi 1 739 personnes qui ont été tuées et 74 190 blessées en agglomération.**

**Près de 70 % des accidents corporels surviennent en agglomération. En 2005, une personne sur trois tuées et deux personnes sur trois blessées dans un accident de la route circulaient en agglomération. En moyenne, sur 100 personnes tuées en agglomération en 2005, 28 sont des piétons, 4 des cyclistes, 11 des cyclomotoristes, 21 des motocyclistes, 34 des automobilistes.**

Contrairement à certaines idées reçues, **les accidents de la route ne s'arrêtent pas en ville** et il ne s'agit pas que d'accidents matériels (tôles froissées), mais bien d'accidents corporels pouvant être mortels.

C'est pour ces différentes raisons que le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 6 juillet 2006 a retenu « la sécurité routière en agglomération » comme thème central de la septième Semaine de la sécurité routière.

**Les usagers vulnérables les plus exposés aux risques routiers en agglomération**

- Les piétons : 28 % des personnes tuées en agglomération en 2005 (25,2 % en 2004).
- Les motocyclistes : 20,6 % des personnes tuées en agglomération en 2005 (21,6 % en 2004).
- Les cyclomotoristes : 11,1 % des personnes tuées en agglomération en 2005 (11,5 % en 2004).
- Les cyclistes : 4,1 % des personnes tuées en agglomération en 2005 (5,5 % en 2004).

## 2. Le partage de la rue par les usagers, un enjeu de sécurité routière

L'agglomération désigne aussi bien une ville importante, sa périphérie, qu'un village.

### La définition de l'agglomération dans le Code de la route

L'agglomération est définie dans le Code de la route comme un « espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde » (article R 110-2).

- **Circuler en agglomération suppose d'être particulièrement vigilant à l'égard de l'ensemble des autres usagers**, qu'ils soient piétons, passagers de transports en commun, rollers, cyclistes, cyclomotoristes ou motocyclistes, automobilistes, etc. Cette cohabitation requiert une attention de tous les instants, dans un environnement dont la familiarité est un leurre. La présence des plus vulnérables (*cf. encadré page 3*), la potentialité d'événements imprévus (traversée soudaine d'un piéton, ouverture d'une portière d'un véhicule stationné, etc.), la densité des flux de circulation font, en effet, évoluer les situations de trafic en permanence. Tous ces paramètres nécessitent une adaptation constante de sa vitesse, la plupart du temps bien en-deçà de 50 km/h.

- **Le Code de la route organise la gestion de chaque mode de transport.** Bien circuler en agglomération, c'est donc, d'abord et avant tout, respecter les règles en toutes circonstances. La sécurité des déplacements nécessite aussi que chacun soit vigilant et que les usagers se respectent mutuellement.

Une des premières règles du Code de la route est le respect des panneaux de limitations de vitesse. **Le panneau d'entrée en agglomération indique une limitation de vitesse à 50km/h.**

### Les limitations de vitesse en ville

Dès le panneau d'entrée en agglomération le conducteur ne doit en aucun cas dépasser la limitation de vitesse à 50 km/h (ou exceptionnellement la limitation de vitesse à 70 km/h en vigueur dans certaines zones) même si la visibilité est bonne, les trottoirs et les chaussées dégagés (*cf. chapitre II*).

Dans certains secteurs où la vie locale est privilégiée (quartiers commerçants, scolaires et résidentiels), la vitesse est limitée à 30 km/h. Ces zones sont dotées d'aménagements spécifiques destinés à réduire la vitesse. Ainsi, les usagers les plus vulnérables tels que les piétons et les cyclistes y sont davantage en sécurité et les habitants jouissent d'une meilleure qualité de vie.

- **Il est de la responsabilité du maire de veiller au respect du code de la route et à la bonne information des usagers de la route dans sa commune.** C'est un acteur de premier plan pour améliorer la sécurité routière en agglomération (*cf. fiche 1 – « Les élus au cœur de la sensibilisation aux risques routiers en agglomération »*).

Pour combattre l'insécurité routière en ville, les maires peuvent agir sur trois leviers principaux :

- l'éducation et la prévention ;
- le contrôle, la sanction si nécessaire ;
- l'aménagement des voies de circulation.

### 3. La Semaine de la Sécurité routière : des milliers d'initiatives pour combattre l'insécurité routière

- **La vitrine du travail quotidien de l'ensemble du réseau Sécurité routière**

La Semaine de la Sécurité routière est l'occasion de rappeler et de valoriser le travail quotidien de celles et ceux qui œuvrent toute l'année pour faire reculer la violence routière en France. Ces initiatives locales reposent notamment sur le réseau de la Sécurité routière dans les départements, les autres services de l'État, les élus locaux, les entreprises partenaires (publiques et privées), le corps enseignant, les associations engagées dans la lutte contre la violence routière ou pour le développement des modes de transports doux depuis plusieurs années.

Ce sont des partenaires réguliers et fidèles tout au long de l'année, et notamment à chaque édition de la Semaine de la Sécurité routière. Ils s'engagent à relayer les messages de la campagne de sensibilisation et à inciter les citoyens à mener des initiatives locales en faveur de la sécurité routière.

#### **L'édition 2006 de la Semaine de la Sécurité routière : panorama général**

Cette année, quelque 3 000 manifestations illustrent la forte mobilisation autour du thème de la « sécurité routière en agglomération » (cf. fiche 2 « Une sélection d'initiatives locales dans le cadre de la Semaine de la Sécurité routière du 16 au 23 octobre 2006 »).

Maintes actions sont destinées à sensibiliser les jeunes, particulièrement exposés aux dangers de la rue (augmentation de 12,6% du nombre de personnes tuées en zone urbaine chez les 15 à 17 ans en 2005 par rapport à 2004)<sup>1</sup>.

Les messages de sensibilisation à la sécurité routière en direction du grand public et des jeunes sont de plus en plus souvent émis dans le cadre de manifestations sportives et culturelles.

Cette édition de la Semaine de la Sécurité routière marque aussi l'implication croissante des entreprises avec des actions de sensibilisation en direction de leurs salariés qui se déplacent fréquemment.

Dans le prolongement du partenariat entre la Sécurité routière et l'Association des maires de France (AMF), de nombreuses chartes départementales sont signées pendant la Semaine de la Sécurité routière entre les préfetures et les associations des maires. Par ailleurs, de nombreuses manifestations sont organisées à l'intention des élus (forums, concours, etc.).

---

<sup>1</sup> Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), bilan 2005.

- **Des outils de communication pour aider à la sensibilisation du public**

Des outils de communication propres à la Semaine de la Sécurité routière sont mis à disposition du réseau de la Sécurité routière en France et du grand public pour porter les messages de sensibilisation pendant cette semaine de mobilisation :

- Une affiche dédiée, « *Les accidents de la route ne s'arrêtent pas en ville* », met en scène de manière symbolique la « silhouette » noire qui évoque les victimes de la route, placée au bord d'une chaussée de circulation en agglomération à une heure de pointe. Sur la silhouette figure le nombre de personnes tuées en agglomération en 2005 : « 1 739 ». L'intention consiste à démentir l'idée d'une faible mortalité des accidents de la route en agglomération.
- Un nouveau dépliant pédagogique « *Le partage de la rue en toute sécurité* » rappelle que la rue est un espace de circulation partagé qui nécessite le respect des règles de sécurité et de bonnes pratiques propres à chaque usager : piéton, cycliste, cyclomotoriste et motocycliste, automobiliste.

Ces documents sont téléchargeables sur le site [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

## Limitation de vitesse à 50 km/h en agglomération : une nouvelle campagne de communication réaliste et pédagogique

---

*En lien avec la Semaine de la Sécurité routière en agglomération, la Sécurité routière lance une campagne nationale télévisée et d'affichage sur le respect des limitations de vitesse à 50 km/h en agglomération. Cette campagne constitue le troisième temps fort de la communication consacré au respect des limitations de vitesse en 2006.*

*La Sécurité routière adresse un message à l'ensemble des automobilistes : la limitation de vitesse à 50 km/h, c'est la vitesse maximale adaptée pour garantir la sécurité de tous.*

### 1. Faire face aux situations de danger en agglomération en respectant la limitation de vitesse à 50 km/h

La vitesse excessive est l'une des principales causes d'accidents corporels ou mortels en ville. Ralentissement soudain d'un piéton surgissant sur la chaussée, dépassement d'un cycliste (etc.) : les situations de trafic changent en permanence et requièrent une attention constante de l'ensemble des usagers.

C'est en ville que les taux de dépassement des limitations de vitesse sont les plus élevés avec plus de 68 % sur les voies d'entrée et de sortie d'agglomération par les conducteurs de voitures de tourisme<sup>2</sup>. Parce que ne pas respecter les limitations de vitesse indiquées en ville peut avoir des conséquences dramatiques, la nouvelle campagne de sensibilisation de la Sécurité routière est consacrée au respect de la limitation de vitesse à 50 km/h. Elle adopte une tonalité réaliste et pédagogique pour susciter une prise de conscience sur la nécessité de respecter en toutes circonstances cette limitation qui vise à garantir la sécurité de l'ensemble des usagers.

- **Une campagne d'affichage pour sensibiliser le grand public**

Une campagne d'affichage déployée dans plusieurs grandes villes de France du 18 au 25 octobre 2006 rappelle la nécessité de respecter la limitation de vitesse à 50 km/h.

Le visuel suggère un choc qui vient de se produire entre une voiture et un piéton. L'arrière de la voiture impliquée dans l'accident se trouve au milieu d'un passage piéton, ce qui indique qu'elle n'a pu s'arrêter à temps. La personne percutée n'est pas visible, mais la violence du choc est représentée par la vue d'une de ses chaussures et de son sac à main sur la chaussée. D'autres effets personnels sont éparpillés sur le passage piéton. Les pneus du véhicule ont laissé deux empreintes au sol qui évoquent le freinage d'urgence, sur lesquelles on peut lire : « À 60 km/h, il faut 8 mètres de plus pour s'arrêter qu'à 50 km/h ».

Sur le trottoir, à hauteur du passage piéton, un homme, dont le visage n'est pas visible, est tétanisé et impuissant devant l'accident qui vient de se produire sous ses yeux.

---

<sup>2</sup> Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), bilan 2005.

- **Un spot télévisé réaliste et pédagogique pour montrer les dangers de la vitesse en agglomération**

Un film de 30 secondes est diffusé à l'antenne sur les chaînes de télévision généralistes hertziennes et certaines chaînes câblées du 15 octobre au 5 novembre 2006. Il reconstitue de manière réaliste un accident de la circulation en ville dû au non-respect de la limitation de vitesse à 50 km/h. Un automobiliste s'engage dans une rue commerçante. Son cadran indique qu'il roule à 60 km/h. Il aperçoit une jeune femme sur le passage piéton et freine. Mais sa vitesse est trop importante pour l'éviter. À compter de l'actionnement de la pédale de frein, le film met en scène au ralenti le décompte à rebours des 8 mètres supplémentaires de distance d'arrêt, liés au dépassement du 50 km/h, jusqu'à l'impact avec le piéton. Ces 8 mètres de trop rendent le choc avec la jeune femme qui traverse la rue inéluctable : le piéton heurte violemment le pare-brise du véhicule.

Grâce à sa dimension pédagogique, ce film prouve par l'image la légitimité de la limitation de vitesse à 50 km/h : un accident peut être évité si la limitation de vitesse en agglomération est respectée (*cf fiche technique 4 « supports de la campagne de la sécurité routière sur le respect des limitations de vitesse en agglomération »*)

Ce troisième volet de la campagne, ainsi que les communications liées au respect des limitations de vitesse à 90 km/h sur les routes nationales et départementales et du 130 km/h sur autoroutes sont accessibles sur le site Internet de la Sécurité routière : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr), rubrique « A voir ». Les règles ainsi que des explications sur la légitimité des limitations de vitesse par types de réseaux sont consultables sur ce site.

## **2. Pourquoi la limitation de vitesse à 50 km/h est-elle la vitesse maximale adaptée ?**

- **À 60 km/h, il faut 8 mètres de plus pour s'arrêter qu'à 50 km/h**

La réglementation de cette limitation de vitesse maximale en agglomération n'est pas fixée arbitrairement : elle est établie en fonction des limites physiologiques humaines (perception visuelle, temps de réaction incompressible d'au moins une seconde, résistance aux chocs, etc.) et de lois physiques fondées sur le rapport distance / vitesse / temps. 50 km/h est une limitation qui a pour objectif de réduire les risques encourus par les piétons notamment.

À 50 km/h sur chaussée sèche, la distance d'arrêt, c'est-à-dire la distance parcourue pendant le temps de réaction et la distance de freinage, est de 28 mètres ; elle atteint 36 mètres pour une vitesse de 60 km/h, soit 8 mètres de plus pour s'arrêter. Autrement dit, un automobiliste qui roule à la vitesse autorisée de 50 km/h parcourt 28 mètres avant de s'arrêter ; celui qui dépasse les limitations de vitesse en roulant à 60 km/h percute un obstacle à une vitesse de près de 40 km/h (la distance d'arrêt est double lorsque la chaussée est humide).

Cette distance supérieure de 8 mètres peut tuer en agglomération. 50 km/h est donc la vitesse maximum adaptée pour garantir la sécurité des usagers et faire face aux dangers de la circulation en agglomération.

### **Le saviez-vous ? Rouler vite ne fait pas gagner du temps**

La traversée d'un village sur 1 500 mètres à 70 km/h au lieu de 50 km/h ne réduit le temps de traversée que de 30 secondes. Un conducteur qui traverse dix villages de ce type sur un parcours de 100 kilomètres va « gagner » 5 minutes sur un trajet de 1 h 15.

- **1992 : 580 vies épargnées et 14 000 accidents évités grâce à la limitation de vitesse à 50 km/h**

C'est le 1<sup>er</sup> décembre 1990 que la limitation de vitesse en agglomération a été abaissée de 60 à 50 km/h. Entre les deux périodes décembre 1990-novembre 1991 et décembre 1991-novembre 1992, on a constaté une baisse du nombre des accidents corporels (-14,2 % en agglomération), des personnes tuées (-15,4 % en agglomération) et du nombre des blessés (-14,3 % en agglomération). Ces diminutions ont été plus fortes le jour que la nuit. Une étude statistique a indiqué que l'introduction de la limitation de vitesse à 50 km/h en ville avait permis d'éviter 14 000 accidents et de sauver 580 vies<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Source : Robert Namias - « Vitesse et sécurité routière, rapport au Premier ministre », La Documentation française, février 1995

## Fiche 1

### Les élus au cœur de la sensibilisation aux risques routiers en agglomération

- **Le maire, acteur de premier plan pour améliorer la sécurité sur les routes**

Les élus locaux, au premier rang desquels les maires, occupent une place primordiale pour améliorer la sécurité de ceux qui circulent dans leur commune ou leur groupement de communes.

Garants du respect de la réglementation, les maires disposent du pouvoir de police et coordonnent les contrôles effectués par la police municipale. En charge de l'aménagement de la voirie et de la signalisation, ils sont par ailleurs responsables des infrastructures routières et de l'organisation des transports. Le champ de compétences des maires en matière de sécurité routière comprend également la mise en place d'actions de prévention et d'éducation routière en direction des jeunes et, plus globalement, l'information de l'ensemble des citoyens.

- **Un initiative nationale pour améliorer le partage de l'espace en agglomération : le code de la rue**

En réponse aux préoccupations des associations qui valorisent les modes de circulation douce, la Sécurité routière est en charge d'animer une réflexion avec tous les acteurs concernés par les déplacements en ville autour de la notion de « code de la rue ».

Il ne s'agit pas de créer un nouvel arsenal réglementaire mais d'examiner en quoi il y aurait lieu éventuellement de modifier, compléter, amender les règles du code de la route actuellement en vigueur pour mieux tenir compte des spécificités du milieu urbain.

Si l'on assiste, depuis quelques années déjà, à une ré-appropriation progressive de l'espace public urbain en faveur des modes doux, des progrès sont encore nécessaires. Les premiers travaux sur le « code de la rue » ont permis de dégager plusieurs thèmes de réflexion :

- la modération de la vitesse en ville, dont l'aménagement de « zones 30 »,
- le respect de la priorité du piéton régulièrement engagé,
- la lutte contre le stationnement illicite,
- la création de voies réservées aux vélos.

- **Des outils pédagogiques à destination des maires**

Un guide pratique intitulé « *Sécurité routière, ce que peuvent faire les maires* » (La Documentation française, 2006) est réalisé par la Sécurité routière en partenariat avec le Centre d'études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (Certu), l'Association des maires de France (AMF) et l'association Prévention routière. Ce guide s'adresse aux équipes municipales quelle que soit la taille de leur commune. L' élu référent « sécurité routière » désigné par le maire y trouve les outils, les démarches, les textes, les partenaires, les réseaux et les associations qui peuvent l'aider dans sa mission de lutte contre l'insécurité routière.

## Fiche 2

### Une sélection d'initiatives locales dans le cadre de la Semaine de la Sécurité routière du 16 au 23 octobre 2006

Ci-dessous sont listés des exemples d'actions menées dans plusieurs départements lors de la Semaine de la Sécurité routière abordant des thématiques en lien avec la « sécurité routière en agglomération ».

- **A destination des élus pour les sensibiliser aux enjeux de la sécurité routière**

- Dans le **Calvados**, un cahier spécial « sécurité routière » est inséré dans plusieurs quotidiens locaux (Ouest-France, le Pays d'Auge, Les Nouvelles de Falaise, la Voix, le Bocage et la Renaissance). En parallèle, un concours « Regard sur mon agglomération » est organisé pour les élus des villes de moins de 1 000 habitants en partenariat avec la préfecture, le Conseil général, l'Union des maires et la Direction départementale de l'équipement (DDE). Il porte sur la cohérence entre les panneaux de signalisation et les aménagements réalisés ou projetés qui contribuent à modifier le comportement de l'usager.

**Contact :**

Monique BERNARD, coordinatrice sécurité routière  
Tél. : 02 31 30 65 91

- Dans les **Côtes-d'Armor**, la préfecture et l'Association des maires de France (AMF) des Côtes d'Armor signent pendant la Semaine de la Sécurité routière, en présence des maires du département, une charte de partenariat. Une plaquette d'information rappelant la définition de l'agglomération, le bon positionnement des panneaux de limite d'agglomération et la possibilité de créer une zone de transition à 70 km/h, est diffusée aux maires et correspondants sécurité routière des communes. Des contrôles de vitesse sont organisés en agglomération ainsi que des actions de sensibilisation par les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR).

**Contact :**

Jean LEGAL, coordinateur sécurité routière  
Tél. : 02 96 87 12 12

- Dans le **Morbihan**, à l'issue du forum des initiatives locales 2005, un appel au volontariat pour la mission de correspondants sécurité routière a été adressé par le Préfet à l'ensemble des maires. Soixante-quinze correspondants se sont portés volontaires et ont participé à une journée de formation initiale.

Les élus sont à nouveau réunis pour une journée d'échanges le jeudi 19 octobre. A cette occasion, une charte de partenariat est signée par la préfecture avec l'association des maires et certaines communes.

**Contact :**

Roland GERVAIS, coordinateur sécurité routière  
Tél. : 02 97 68 13 12

- Dans les **Vosges**, à l'initiative de la préfecture et de l'association des maires des Vosges, les élus locaux sont réunis le lundi 23 octobre 2006 pour une journée de formation. Le premier module concerne les pertinences de la signalisation et la prise en compte de la sécurité routière dès la conception des aménagements de traversée de communes. Le deuxième module, plus centré sur les comportements, est organisé autour de quatre ateliers : perte d'adhérence, alcoolémie, sécurité des enfants et habileté pour reculer.

**Contact :**

Hubert PIERROT, coordinateur sécurité routière  
Tél. : 03 29 69 89 84

- **A destination des enfants et des jeunes : sensibilisation et information pour les responsabiliser**

- Dans l'**Aveyron**, le Centre départemental de document pédagogique organise des réunions de travail dans les écoles et collèges du département autour d'un ouvrage pédagogique « *Avec la sécurité routière, tous ensemble sur le chemin de l'école* ». Les maires, conseillers généraux, enseignants, parents d'élèves participent à ces séances d'information et d'échanges.

**Contact :**

Jean-Pierre ESCASSUT, coordinateur sécurité routière  
Tél. : 04 92 40 48 12

- En **Charente**, un forum sécurité routière est organisé le 17 octobre pour les jeunes des maisons rurales et familiales de la Charente au Logis de Lunesse à Angoulême. Au programme : pistes de maniabilité, entretien et équipement du véhicule, Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) et Attestation de sécurité routière (ASR). Un débat est aussi organisé avec un jeune handicapé de la route.

**Contact :**

Jean-François LAMBERT, coordinateur sécurité routière  
Tél. : 04 45 97 62 30

- En **Guyane**, la Direction départementale de la jeunesse et des sports organise pour les jeunes cyclomotoristes une « randonnée de l'engagement ». L'accent est mis sur le port du casque, l'assurance et l'entretien du cyclomoteur. Les jeunes sont ainsi sensibilisés à un comportement responsable et au partage de la route.

**Contact :**

Anne DESARNAUD, coordinatrice sécurité routière  
Tél. : 05 94 39 45 00

- En **Mayenne**, les points d'information jeunesse d'Evron, Gorrion et d'Andouille organisent sur une journée plusieurs ateliers de sensibilisation à la sécurité routière : premiers secours, code de la route, conduite accompagnée, port de la ceinture de sécurité à l'avant comme à l'arrière, maniabilité des deux-roues, etc. Ils participent par ailleurs à des actions de sensibilisation dans les collèges.

**Contact :**

Olivier PAUGAM, coordinateur sécurité routière  
Tél. : 02 43 67 88 31

- Dans le **Puy-de-Dôme**, pour la quatrième année consécutive, la ville de Clermont-Ferrand organise du 16 au 21 octobre 2006 une opération de sensibilisation à la sécurité routière en ciblant plus particulièrement les 14-25 ans. L'objectif est de responsabiliser chacun dans ses comportements quotidiens, d'identifier les règles et de se donner les moyens de les appliquer. Des expositions pour les enfants et les adultes, des animations comme le spectacle « Etat de choc », des conférences, des débats, des ballades urbaines autour du tramway ponctuent la semaine.

**Contact :**

Bernard PERRET, coordinateur sécurité routière  
Tél. : 04 73 43 17 73

- En **Seine-Maritime**, le service universitaire de médecine préventive organise avec la préfecture une journée d'information et de sensibilisation destinée aux étudiants. La prévention routière, les associations d'étudiants, les auto-écoles et l'établissement français du sang animent différentes manifestations : simulateur de perte d'adhérence, « freinographe », véhicule-coussin, stands d'information sur les addictions, premiers secours, tests de vue, etc.

**Contact :**

Nathalie VOISIN, coordinatrice sécurité routière  
Tél. : 02 32 76 51 18

- Dans le **Tarn-et-Garonne**, la préfecture et la Direction départementale de la jeunesse et des sports organisent une rencontre entre jeunes et élus autour des démarches de prévention, dans le cadre d'activités festives au sein du bar associatif de la commune de Verdun-sur-Garonne. Une rencontre similaire se tient à Moissac, avec la conception d'une exposition et d'un théâtre forum sur la sécurité routière.

**Contact :**

Stéphane RICHY, coordinateur sécurité routière  
Tél. : 05 63 22 23 81

- Dans les **Yvelines**, les collégiens de Mantes-la-Jolie et des Mureaux sont invités pendant la Semaine de la Sécurité routière à une représentation théâtrale sur le thème de la sécurité routière : « la famille Kivibien ». La troupe, qui a déjà connu de vifs succès lors de la présentation de pièces sur les thèmes du comportement citoyen (l'eau, le bruit, le recyclage, etc.) met en scène une famille traditionnelle qui, à l'occasion d'un déplacement familial, interpelle le public de manière ludique sur les bons et mauvais comportements au volant.

**Contact :**

Françoise GIRAUX, coordinatrice sécurité routière  
Tél. : 01 39 49 75 96

- **A destination des parents pour rappeler les règles de sécurité pour le transport des enfants**

- Dans les **Hautes-Alpes**, les directrices de crèche ont constaté les comportements dangereux de certains parents automobilistes : absence de siège adapté, de port de ceinture de sécurité, etc. C'est pourquoi, une plaquette sur les règles de sécurité à destination des jeunes enfants est diffusée dans les crèches par les Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) du département avec pour message « Attachez vous à la vie ».

**Contact :**

Christine GUILLAUD, coordinatrice sécurité routière  
Tél. : 04 92 40 48 12

- **A destination des entreprises pour les sensibiliser à la question du risque professionnel**

- Dans le département de l'**Aube**, du 16 au 20 octobre 2006, la société de transport public de Troyes met à disposition six autobus, transformés en caravane sécurité routière. Ils circulent dans l'agglomération troyenne à la rencontre des personnels d'entreprises publiques et privées. La Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM), la ville de Troyes, le conseil général sont les partenaires principaux de cette action, animée par les Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) du département.

**Contact :**

Karine PRESLOT-MARCILLY, coordinatrice sécurité routière  
Tél. : 03 25 42 36 66

- Dans le **Doubs**, un colloque régional « Agir sur le risque routier au travail » est organisé par la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) et la Direction régionale de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle. L'objectif est de sensibiliser les responsables des entreprises, les représentants du personnel, les médecins et inspecteurs du travail, à l'intégration du risque routier dans la politique sécurité de l'entreprise.

**Contact :**

Anne-Lise LEGER-BILLOT, coordinatrice sécurité routière  
Tél. : 03 81 65 61 10

- **A destination des conducteurs de deux-roues motorisés pour rappeler les règles de sécurité**

- Sur le **Territoire de Belfort**, une animation est organisée (place de l'Arsenal) en direction des motards et des journalistes le dimanche 22 octobre 2006. Son objectif est de favoriser l'échange de points de vue entre motocyclistes et automobilistes. Des ateliers pratiques (techniques de freinage, alcool, drogue, etc.) sont également montés. Des automobilistes, préalablement équipés avec du matériel de moto-école, prennent place à l'arrière des motos et font un petit circuit sur la voie publique.

**Contact :**

Hélène TARONT, coordinatrice sécurité routière  
Tél. : 03 84 57 16 67

- **A destination du grand public : un rappel des règles de bonne conduite via des actions d'information de grande ampleur**

- Dans les **Alpes-Maritimes**, une caravane sécurité routière sillonne le département avec ses nombreuses animations : testochoc, logiciel alcool, lunettes alcoolémie, test auto-réflexe, ergo vision, simulateur de conduite, assurances et un stand d'information de la préfecture et du Conseil Général. Un atelier spécifique est consacré aux deux-roues motorisés avec un simulateur de conduite (Cadam, Valbonne, Le Cannet, Grasse, Mougins, Saint-Laurent).

**Contact :**

Jean-Louis TRANI, coordinateur sécurité routière  
Tél. : 04 93 72 23 46

- Dans les **Bouches-du-Rhône**, la troisième nuit « zéro accident » est organisée. Une centaine de bénévoles distribuent des kits de prévention pendant la journée qui précède l'événement, et se mobilisent toute la nuit pour promouvoir « Sam. Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » dans les établissements de nuit volontaires.

**Contact :**

Sandrine SOUILLEUX, coordinatrice sécurité routière  
Tél. : 04 96 10 64 04

- En **Charente-Maritime**, des images « témoins » des accidents survenus en agglomération et de leurs conséquences sont imprimées sur des bâches géantes, positionnées sur les murs et les façades d'une cinquantaine de lieux stratégiques du département. Durant toute la semaine, des spots radios, en cohérence avec la campagne d'affichage, sur la vitesse seront diffusés.

**Contact :**

Philippe RAVACHE, coordinateur sécurité routière  
Tél. : 05 46 27 45 35

- Dans les **Deux-Sèvres**, du 16 au 21 octobre 2006, une caravane sécurité routière fait étape chaque jour dans l'une des six plus importantes villes du département. Un village « sécurité routière » accueille le grand public. Des cars et semi-remorques équipés sont destinés à la diffusion d'informations et aux discussions. Dans chaque ville, un « grand test Code de la Route » est organisé avec 40 questions posées au public. La correction est effectuée en coulisse par les Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) et en public par les enseignants de la conduite. L'animation est réalisée par des troupes d'acteurs locaux (chansons, improvisations, etc.). Les prix sont remis par les personnalités locales. Les meilleurs candidats sont invités à une grande finale à Niort le 21 octobre.

**Contact :**

Pierre BONICEL, coordinateur sécurité routière  
Tél. : 05 49 06 88 80

- Dans le **Gard**, la Gendarmerie nationale organise des contrôles de vitesse dans des petites et moyennes agglomérations qui ont réalisé des aménagements en matière de sécurité. Les Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) et les polices municipales vont à la rencontre de conducteurs contrôlés à une vitesse supérieure aux limitations autorisées. Une plaquette sur l'aménagement des zones 30 est diffusée aux élus et aux personnes qui œuvrent à leurs côtés pour améliorer la sécurité sur les routes.

**Contact :**

Jean MALINOWSKI, coordinateur sécurité routière

Tél. : 04 66 26 37 04

- En **Loire-Atlantique**, le samedi 21 octobre 2006, une caravane sécurité routière traverse le département d'Ancenis à la Baule en passant par Châteaubriant, Nantes, Pornic et Saint-Nazaire. A chacune de ces étapes, des animations sont proposées autour de la voiture tonneau, du SIMALC (simulateur d'alcoolémie). Des dépliants et des éthylotests sont distribués au public. Le président du Conseil général, le préfet et les sous-préfets d'arrondissement, les maires des communes concernés participent aux manifestations.

**Contact :**

Florence CASALI, coordinatrice sécurité routière

Tél. : 02 40 41 20 72

- Dans la **Nièvre**, une opération d'information et de sensibilisation est organisée toute la journée du 21 octobre 2006 avec de nombreuses associations, autour de la préfecture, de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale.

**Contact :**

Jean-Christophe GRENOT, coordinateur sécurité routière

Tél. : 03 86 60 70 80

*Cette liste est remise à jour sur le site Internet [securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)*

## Fiche 3

### Les partenaires de la Semaine de la Sécurité routière, du 16 au 23 octobre 2006

#### 1. Des groupements professionnels et des entreprises

##### L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)



L'AMF est un partenaire de la Sécurité routière. Depuis six ans, elle participe avec elle à l'organisation de journées régionales d'échanges à destination des élus locaux sur les outils dont ces derniers disposent pour assurer la sécurité routière. Cette collaboration s'est renforcée avec la signature d'une charte de partenariat contre l'insécurité routière en novembre 2005, à l'occasion du 88<sup>ème</sup> Congrès des maires et présidents de communautés de France. L'association relaie auprès des élus locaux la 7<sup>ème</sup> Semaine de la Sécurité routière.

##### **Une charte de partenariat contre l'insécurité routière**

L'Association des maires de France, qui fédère 36 000 adhérents constitués de 34 500 communes et 1 500 communautés, est un partenaire incontournable de la politique publique de sécurité routière. À travers la charte signée en 2005, elle s'engage aux côtés des pouvoirs publics dans une collaboration plus volontariste qui permettra à l'Etat, à ses représentants locaux (les préfets) et aux élus de mieux articuler la lutte contre l'insécurité routière.

Site Internet : [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

##### **CONTACTS PRESSE :**

Marie-Hélène Galin  
Thomas Oberlé  
Tél. : 01 44 18 51 91

## LE GROUPE LA POSTE



Le groupe La Poste est très impliqué dans les enjeux de sécurité routière depuis de nombreuses années. En juin 2006, le groupe a conclu avec le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, une charte de partenariat pour la sécurité routière. L'entreprise publique s'engage ainsi à initier, en partenariat avec la Sécurité routière, des actions de prévention, de formation et de sensibilisation de ses personnels.

Pendant la septième édition de la Semaine de la Sécurité routière, le groupe La Poste lance l'opération « Temps fort sécurité routière 2006 ». Cette initiative sera pilotée par sa direction du courrier et mobilise les personnels de prévention de l'entreprise. Ce dispositif comprend :

- Un forum des experts de la prévention routière à La Poste (animateurs de prévention, directeurs des ressources humaines opérationnels, responsables des affaires sociales et des conditions de travail) le 17 octobre 2006 ; ce séminaire est consacré à l'échange d'expériences de terrain et à l'évaluation du risque routier professionnel.
- Une sensibilisation des managers opérationnels au risque routier via la projection d'un film de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).
- Une opération de recensement des « situations à risques » par les postiers exerçant sur les tournées piétons, vélos et motorisées.
- La diffusion de deux affiches à destination des postiers rappelant les conseils fondamentaux de sécurité routière : « bien préparer sa tournée » et « bien préparer son chargement ».

### **Les bons conseils de La Poste à ses agents en matière de sécurité routière**

#### **« Bien préparer sa tournée »**

- vérifier l'état de son véhicule,
- prendre une collation avant de partir en tournée,
- s'informer sur l'état des routes et la météo.

#### **« Bien préparer son chargement »**

- vérifier la charge maximale d'emport du courrier,
- charger correctement le véhicule (équilibrer les charges, conserver une bonne visibilité),
- utiliser les dépôts relais mis à disposition.

Site Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

### **CONTACTS PRESSE :**

Nathalie Perlin (presse écrite)  
01 55 44 22 42  
nathalie.perlin@laposte.fr

Jacques Gourier (presse audiovisuelle)  
01 55 44 22 43  
jacques.gourier@laposte.fr

## LE CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DE L'AUTOMOBILE ET DU DEUX-ROUES (CNPA)



Le Conseil national des professions de l'automobile est la seule organisation professionnelle à représenter les vingt métiers de la distribution et des services de l'automobile, des cycles et motocycles. Le secteur de la distribution et des services de l'automobile comprend actuellement 92 000 entreprises et 460 000 salariés.

Le CNPA développe avec la Sécurité routière une campagne de sensibilisation grand public sur les dangers du débridage des cyclomoteurs. Cette opération s'inscrit dans la Semaine de la Sécurité routière.

### **Le « défi sécurité cyclomoteur » pour améliorer la sécurité des jeunes conducteurs de deux-roues motorisés**

Cette initiative, lancée en juin dernier, répond à un objectif majeur de sensibilisation des jeunes utilisateurs et de leurs parents sur :

- l'importance de l'entretien du cyclomoteur ;
- les risques sur la route en cas de modification d'un cyclomoteur afin de dépasser 45 km/heure autorisés ;
- la remise en conformité du parc actuel de cyclomoteurs ;
- les poursuites encourues en cas d'infraction à ces règles.

Un contrôle de la conformité des engins, confié à des « professionnels référents », est proposé gratuitement par les assureurs qui participent à l'opération.

#### **Débrider ou modifier un cyclomoteur, des délits passibles de sanction**

Il est interdit de circuler avec un véhicule débridé. Le non-respect de cette règle est passible d'une contravention de 4<sup>ème</sup> classe d'un montant de 135 euros.

Modifier un cyclomoteur ou vendre des pièces détachées qui vont servir à le faire rouler plus vite sont des délits passibles de deux ans d'emprisonnement, de 30 000 € d'amende ainsi que de l'éventuelle interdiction, pour le chef d'entreprise, de continuer d'exercer son activité.

#### **Sites Internet :**

[www.2roues.cnpa.fr](http://www.2roues.cnpa.fr)

Liste des entreprises participantes à l'opération consultable sur [www.sascra.fr](http://www.sascra.fr)

#### **CONTACT PRESSE :**

Christian Lhorte

01 40 99 55 00

[clhorte@cnpa.fr](mailto:clhorte@cnpa.fr)

## **2. Des associations**

### **RUE DE L'AVENIR**

Leur devise : « La rue, un espace à vivre ensemble ». Créée en 1987, « Rue de l'avenir » est une association généraliste qui œuvre à un partage équitable de la voirie entre ses divers usagers, pour que chacun y circule en sécurité. Elle prend en compte tous les modes de déplacements et, plus particulièrement, les modes « doux » : la marche, le vélo, le roller et les transports en commun. Elle vient de publier, dans le cadre de la Semaine de la Sécurité routière, une brochure "La rue dans le code de la route".

**Site Internet :** [www.ruedelavenir.com](http://www.ruedelavenir.com)

#### **CONTACT :**

Armelle Poidevin  
01 45 57 12 20  
infos@ruedelavenir.com

### **LE CLUB DES VILLES CYCLABLES**

80 % des Français vivent en agglomération, dans des centres-villes, des banlieues et des couronnes périurbaines. Depuis sa création en 1989, le Club des villes cyclables a fait du partage de la rue la priorité de son action. Pacifier le trafic automobile et redistribuer plus équitablement l'espace public entre les différents modes de déplacements sont les deux conditions incontournables pour encourager la pratique du vélo et, plus globalement, de l'amélioration de la vie en ville.

**Site Internet :** [www.villes-cyclables.org](http://www.villes-cyclables.org)

#### **CONTACT :**

Claude Lisbonis  
01 42 02 17 40

### **LA FEDERATION FRANÇAISE DES USAGERS DE LA BICYCLETTE (FUBicy)**

Réseau national de plus de 135 associations locales, la FUBicy œuvre pour l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement quotidien. L'association coordonne depuis plusieurs années, avec le soutien de la Sécurité routière, des campagnes de sensibilisation destinées au grand public, cyclistes ou automobilistes. Grâce à ses compétences de terrain, la FUBicy édite des dépliants pédagogiques qui illustrent très concrètement des situations à risques et les bonnes pratiques : l'éclairage des vélos et la visibilité de nuit, la circulation dans les contre-sens cyclables, l'angle mort des poids lourds, le franchissement des giratoires.

**Site Internet :** [www.fubicy.org](http://www.fubicy.org)

#### **CONTACT :**

**Thomas Sedlbauer**  
03 88 75 71 90  
info@fubicy.org

**L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LES TRANSPORTS EDUCATIFS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC  
(ANATEEP)**

Agréée par le Ministère de l'éducation nationale, cette association œuvre depuis plus de 40 ans pour l'amélioration de la sécurité et de la qualité dans les transports collectifs de jeunes. Force de progrès et de propositions, elle agit au niveau des jeunes, des collectivités, des enseignants, des parents du local à l'international.

L'ANATEEP organise chaque année, pendant la semaine de la sécurité routière, une campagne nationale d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté. À cette occasion, elle intervient dans les établissements scolaires pour sensibiliser les élèves à la sécurité dans les transports scolaires et péri-scolaires.

**Site Internet :** [www.anateep.fr](http://www.anateep.fr)

**CONTACT :**

Jean-Louis Flahaut  
01 43 57 42 86

**FAMILLES RURALES**

Ce mouvement structuré en fédérations nationales, régionales et départementales représente 180 000 familles du milieu rural et 3 000 associations locales. Les actions locales proposées concernent de multiples domaines dont la sécurité routière, les conduites à risque, l'information auprès des usagers de la route. « Familles rurales » s'est engagé dans des débats concernant le permis à un euro, s'intéresse à la problématique des traversées de villages, participe aux travaux du Conseil national de la Sécurité routière (CNSR) et de la Sécurité routière). En 2005, les actions de sécurité routière ont directement touché près de 4 560 personnes de tout âge du milieu rural.

**Site Internet :** [www.famillesrurales.org](http://www.famillesrurales.org)

**CONTACT :**

Géraldine Bureau  
01 44 91 88 88  
geraldine.bureau@famillesrurales.org

### 3. Des médias

#### FRANCE BLEU DEFEND LES COULEURS DE LA SECURITE ROUTIERE



Au cœur de l'offre radiophonique nationale, France Bleu s'affirme, au fil des ans, comme une station à la fois novatrice et singulière.

Conjuguant proximité affective, proximité géographique, utilité sociale et ouverture sur le monde, France Bleu accompagne à tout moment et en tous lieux, le quotidien de ses auditeurs.

Dans sa région, à l'écoute de sa radio France Bleu, l'auditeur accède à l'essentiel d'une actualité axée sur les enjeux locaux et régionaux, mais aussi nationaux et internationaux... De Lille à Marseille, de Strasbourg à Brest, quel que soit le lieu d'où vous écoutez France Bleu, vous pouvez retrouver et partager cette vision en grand angle.

A tout instant, France Bleu favorise les échanges entre ses auditeurs contribuant ainsi à renforcer l'esprit de communauté, d'identité locale et de solidarité citoyenne.

C'est à ce titre que France Bleu reconduit son partenariat avec la Sécurité routière à l'occasion de la 7<sup>ème</sup> Semaine de la Sécurité routière. Partout en France, France Bleu relaiera les initiatives des acteurs locaux et les actions nationales.

**Tous les renseignements et rendez-vous d'antenne sur la Semaine de la Sécurité routière en ré-écoute sur [www.francebleu.com](http://www.francebleu.com)**

## CELESTIN FETE SES 10 ANS SUR FRANCE 3



Les enfants appartiennent à la catégorie des usagers de la rue les plus vulnérables. Ils sont donc un public cible prioritaire de la thématique choisie cette année pour la Semaine de la Sécurité routière. Dans cet esprit, France 3 renouvelle son partenariat événementiel avec la Sécurité routière. La chaîne propose une diffusion spéciale pendant toute la semaine de son dessin animé ludique et pédagogique, « Célestin ». Célestin, le petit fantôme perspicace, remet Lucas le petit rouquin et ses amis sur le droit chemin quand ils ne prennent pas garde aux dangers de la rue.

**26 épisodes de 3 minutes sont diffusés sur l'antenne de France 3 du 16 au 23 octobre 2006 dans le cadre d'émissions spéciales.** Chaque épisode aborde un aspect des règles élémentaires de sécurité routière en agglomération pour les enfants suivant les modes de circulation : la sécurité à pied, en voiture, en deux-roues, en rollers et skate-board, en transports en commun. « Célestin » est une coproduction France 3 / Julianne Films / CNDP avec la participation du Centre national de la cinématographie. Par ailleurs, le personnage de Célestin est mis en avant dès la page d'accueil du site Internet de France 3 et sur le site [www.toowam.fr](http://www.toowam.fr) de l'unité jeunesse de France 3.



## Fiche 4

### Les supports de la campagne Sécurité routière sur le respect des limitations de vitesse en agglomération

<b>ANNONCEUR</b>	<b>Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer / Direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR)</b> Rémy Heitz Jean Panhaleux, Yves Rauch, Laurence Dudal, Florence Genon-Catalot
FILM	« Le ralenti », 30 secondes à l'antenne du 15 octobre au 5 novembre 2006
AFFICHAGE	« Traces » Affiche 40 X 60 cm campagne déployée du 18 au 25 octobre 2006
<b>AGENCE DE COMMUNICATION</b>	<b>LOWE Paris / Stratéus</b>
	Responsables agence : Eric Zajdermann, François Kohler, Nora Braka, Charlie Bouchet, Marie D'Ovidio
FILM	Concepteur-rédacteur : Philippe Lopez Photographe : Olivier Foulon Maison de production : Why us Maison de production son : Elastique Producteur : Christophe Starckman Réalisateur : Shaun Severi
AFFICHAGE	Directeur artistique : Jocelyn Berthat Concepteur-rédacteur : Philippe Lopez Photographe : Olivier Foulon  Directeur artistique : Jocelyn Berthat

#### **Visuel 50 km/h : tous droits réservés**

Droits cédés pour trois ans à compter du 11 octobre 2006 sur tous supports print et Internet en France et Dom Tom, sauf Internet (monde). A compter du 12 octobre 2009 et jusqu'au 11 octobre 2011, le visuel ne pourra être exploité qu'en presse, affichage, PLV, édition, cédérom, Internet, produits dérivés en France, sauf Internet (monde). Toute exploitation au-delà de la limite des droits cédés engage la responsabilité exclusive de son auteur.

#### **Film 50 km/h : tous droits réservés**

Droits cédés pour deux ans à compter du 11 octobre 2006 sur supports et média suivants : télévision, Internet, relations presse, événementiel, salons, événements culturels en France, sauf Internet (monde). Toute exploitation au-delà de la limite des droits cédés engage la responsabilité exclusive de son auteur.

**CONTACT : Sécurité routière, sous-direction de la communication - Tél. : 01 40 81 80 60**